

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO LAS-0039

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement à sa séance tenue le 7 avril 2008 a adopté le règlement suivant :

LAS-0039 RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 600 000 \$ POUR L'ACQUISITION DE VÉHICULES, DE MACHINERIE, D'OUTILLAGE ET D'ÉQUIPEMENTS

et que ce règlement a été approuvé par la ministre des Affaires municipales et des Régions le 2 juin 2008.

Ce règlement peut être consulté au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 55, avenue Dupras, LaSalle, durant les heures de bureau.

Ce règlement entre en vigueur en date de la présente.

DONNÉ À LASALLE, ce 8 juin 2008.

Chantal Gagnon
Secrétaire d'arrondissement substitut

NOTICE OF COMING INTO EFFECT OF BYLAW NO. LAS-0039

PUBLIC NOTICE is hereby given that at a meeting held on April 7, 2008, the Borough Council has adopted the following bylaw:

LAS-0039 BYLAW AUTHORIZING A LOAN OF \$600,000 FOR THE PURCHASE OF VEHICLES, MACHINERY, TOOLS, AND EQUIPMENT

and that the said bylaw has been approved by the *Ministre des Affaires municipales et des Régions* on June 2, 2008.

This bylaw may be consulted at the office of the *Secrétaire d'arrondissement*, located at 55 avenue Dupras, LaSalle, during business hours.

This bylaw take effect as of this date.

GIVEN AT LASALLE on June 8, 2008.

Chantal Gagnon
Secrétaire d'arrondissement substitut

